

Lempdes, le 11 septembre 2024

ARRÊTE n° 2024/09-21

ARRÊTE MODIFIANT L'ARRÊTE N° 2024/07-1 DU 4/07/2024 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION AUTORISÉS À METTRE EN ŒUVRE L'ACTION DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COMMERCIALE

**Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;

Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/07-01 du 4 juillet 2024 portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale, fixée en annexe de l'arrêté n° 2024/07-01 du 4 juillet 2024, est complétée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'application du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.


Bruno FERREIRA

Annexe de l'arrêté n° 2024/09-21 du 11 septembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024/07-01 du 4 juillet 2024

Est ajoutée à l'annexe de l'arrêté n° 2024/07-01 du 4 juillet 2024 la liste des organismes de formation suivante :

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation
ASSOCIATION LE MAT	Le Viel Audon 07120 BALAZUC
LEXOM	155 avenue René Privat 07000 PRIVA